

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 23 SEPTEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Nathalie TINCHANT ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; Mme Anne GOVINDE ; M. Freidrich CHAUVET (à partir de la délibération 20160085) ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL (à partir de la délibération 20160076) ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Laurent MAZAURY	donne pouvoir à M. Gérald FAVIER
Mme Catherine DAVID	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX
Mme Chantal CARDELEC	donne pouvoir à M. Alain LAPORTE
Mme Christine DANG	donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI
Mme Michèle LOURIER	donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON
M. Freidrich CHAUVET	donne pouvoir à M. Nicolas GUILLET (jusqu'à 19h40)
M. Daniel FOUCHER	donne pouvoir à M. André BAUDOUI

Absents :

Conseillers Mme Felicidade DE OLIVEIRA, Mme Gaëlle KERGUTUIL (jusqu'à 19h15)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mlle Alizée JORE

A 19h05, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

J.M. Fourgous fait remarquer qu'il y a un nouveau système de micros sans fil dont les fonctionnalités sont présentées à l'Assemblée par le Directeur du Service Informatique.

Administration Générale

1 - Rec-20160007

Liste des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20160037	<i>Achats</i> Maintenance des autocoms	1 an renouvelable 3 fois Max 90 000 € HT
DM-20160038	<i>Achats</i> Fourniture de matériel électrique	1 an renouvelable 2 fois Mini 10 000 € TTC Max 35 000 € TTC
DM-20160039	<i>Achats</i> Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la Petite Enfance	1 an renouvelable 1 fois Max 209 000 € HT
DM-20160040	<i>Achats</i> Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de production d'ECS, de ventilation, de climatisation et de traitement d'eau.	Durée 8 ans P1 380 575,24 € HT/an P2 160 016,75 € HT/an P3 98 385,48 € HT P5 862 046 € HT
DM-20160041	<i>Finances</i> Convention d'ouverture de Ligne de Trésorerie auprès de La Banque Postale pour un montant de 2 000 000 euros	
DM-20160042	<i>Cabinet du Maire</i> Convention de location d'un appartement de type F3 situé au groupe scolaire de la Nouvelle Amsterdam à Elancourt	Recettes mensuelles : 386,50 €
DM-20160043	<i>Achats</i> Entretien et aménagement des espaces verts et du patrimoine arboré	Lot 1 : Soc PINSON Min 135 000 € TTC/an Max 200 000 € TTC/an Lot 2 : Soc ID VERDE Min 95 000 € TTC/an Max 200 000 € TTC/an Lot 3 : Soc PAYSAGE CLEMENT Min 20 000 € TTC/an Max 60 000 € TTC/an
DM-20160045	<i>Cabinet du Maire</i> Convention de location d'un appartement situé au GS du Gandouget rue des Jonquilles à Elancourt	Recettes mensuelles 335,15 €

DM-20160046	<i>Achats</i> Entretien et curage des réseaux d'assainissement	1 an renouvelable 3 fois Mini 5 000 € HT Max 20 000 € HT
DM-20160047	<i>Achats</i> Vérification annuelles des installations électriques des bâtiments communaux	1 an renouvelable 3 fois 8 856 € TTC
DM-20160048	<i>Achats</i> Avenant au marché de fourniture et installation de signalétique pour les équipements sportifs	Avenant : 1 818 € TTC
DM-20160049	<i>Achats</i> Dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux	1 an renouvelable 3 fois 1 896 € TTC
DM-20160050	<i>Achats</i> Acquisition et installation d'un équipement de conférence pour la salle du Conseil Municipal	24 421,80 € TTC
DM-20160051	<i>Achats</i> Maintenance préventive et corrective pour le matériel frigorifique et de cuisson des écoles	1 an renouvelable 3 fois Préventive : 6 720 € TTC Corrective : 6 648 € TTC
DM-20160052	<i>Achats</i> Fourniture de denrées alimentaires sans livraison	Durée : 1 an Max : 15 000 € HT
DM-20160053	<i>Achats</i> Fourniture et installation d'un pont élévateur hydraulique à ciseaux	17 280 € TTC
DM-20160054	<i>Achats</i> Distribution du bulletin municipal et autres documents municipaux	1 an renouvelable 2 fois Mini : 10 000 € TTC Max : 30 000 € TTC
DM-20160055	<i>Achats</i> Travaux de réfection, remaniement, entretien des couvertures, zingueries et étanchéités de toitures-terrasses	1 an renouvelable 3 fois Max : 300 000 € TTC
DM-20160056	<i>Achats</i> Fourniture de vidéoprojecteurs pour les écoles	1 an renouvelable 2 fois Max : 30 000 € HT

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Interventions :

M. Bolzinger « J'aurais souhaité connaître la motivation de l'achat des micros sans fil dans la salle du Conseil Municipal ? Comment est justifié cet investissement ? Cela va-t-il permettre des potentialités nouvelles ? »

J.M. Fourgous « Vous avez dû remarquer qu'il y avait des problèmes techniques avec les anciens micros. Comme nous sommes en période d'économie, nous avons opté pour 1 micro pour 2 personnes. »

G. Favier « Les micros précédents qui étaient des micros filaires reliés aux boîtiers sous nos pieds étaient extrêmement endommagés notamment au niveau des connectiques. Après des années d'utilisation, nous avons régulièrement des pannes. Il était donc indispensable de changer ce dispositif. Toute assemblée, aujourd'hui, fait le choix des micros sans fil. En ce qui concerne l'évolution suivante, nous étudions la possibilité du vote électronique comme il se pratique à la Communauté d'Agglomération. »

N. Boher « En ce qui concerne les 2 décisions venant du Cabinet du Maire relatives à la location d'appartement, je souhaiterais connaître les bénéficiaires de ces logements. »

G. Favier « C'est effectivement le Cabinet du Maire qui gère la location des appartements communaux mais il est bien évident que ces appartements bénéficient à des agents de la commune pour des raisons liées à leur service. Rassurez vous les bénéficiaires ne sont pas des élus. »

N. Boher « Je comprends que pour des raisons de confidentialité vous ne m'indiquez pas le nom des agents mais je souhaiterais connaître le poste occupé par ces personnes. »

G. Favier « Un appartement est loué à un agent du service Jeunesse, personne qui était en extrême difficulté personnelle de santé. Il en est de même pour le second. »

Administration Générale

2 - PV-20160005

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 32 Pour

Par 1 Abstention N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 8 avril 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - PV-20160006

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 33 votants,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 20 mai 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

4 - PV-20160007

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 32 Pour

Par 1 Abstention (M. BESSEAU)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 24 juin 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Finances

5 - 20160076

Constatation de créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour

Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 4 625.99 € (quatre mille six cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier :

- 148.22 € (cent quarante-huit euros et vingt-deux centimes) concernant les titres de recette n°1189, 2182 et 3291 de 2011;
- 65.28 € (soixante-cinq euros et vingt-huit centimes) concernant les titres de recette n°2115 et 3213 de 2011 ;
- 1 343.54 € (mille trois cent quarante-trois euros et cinquante-quatre centimes) concernant les titres de recette n°872, 1012, 1203, 1560, 1787, 2582, 3278, 3629, 4239 et 4564 de 2014, 670, 778, 1280, 1500, 1914, 2253, 2957, 3539, 3985, 4766, 5556 et 5938 de 2015, 385 de 2016 ;
- 515.86 € (cinq cent quinze euros et quatre-vingt-six centimes) concernant les titres de recette n°2317 de 2010, 911, 1941, 2817 et 3443 de 2012 ;
- 586.81 € (cinq cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-un centimes) concernant les titres de recette n°1304 de 2007, 1210, 1965, et 2245 de 2008, 709, 1905, 2153 et 3257 de 2011 ;
- 328.05 € (trois cent vingt-huit euros et cinq centimes) concernant les titres de recette n°1731 de 2006, 324, 814 et 1311 de 2007 ;
- 263.39 € (deux cent soixante-trois euros et trente-neuf centimes) concernant le titre de recette n°414 de 2011 ;
- 5.32 € (cinq euros et trente-deux centimes) concernant le titre de recette n°5640 de 2015 ;
- 107.83 € (cent sept euros et quatre-vingt-trois centimes) concernant les titres de recette n°1006 et 1898 de 2011 ;
- 57.78 € (cinquante-sept euros et soixante-dix-huit centimes) concernant les titres de recette n°1905 de 2008, 3176 de 2011 et 914 de 2012 ;
- 585.96 € (cinq cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes) concernant les titres de recette n°3233, 3574, 4198, 4527 et 4528 de 2014, 597, 598, 1872, 2203, 2898, 3472, 3878, 4698, 5524 et 5733 de 2015 ;
- 485.83 € (quatre cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-trois centimes) concernant les titres de recette n°5762 de 2015, 592, 593, 1101, 1102, 1577, 1578, 2002, 2003, 2864 et 2865 de 2016 ;
- 132.12 € (cent trente-deux euros et douze centimes) concernant les titres de recette n°1193, 1682 et 2966 de 2016.

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

6 - 20160077

Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **ACCEPTE** afin de participer au financement des fonds de concours, que les attributions de compensation des communes de Coignieres, Les Clayes sous-Bois, Maurepas, Plaisir et Villepreux soient minorées pendant 4 ans à compter de 2017 et qu'à compter de 2021, il ne soit plus appliqué de minoration sur les attributions de compensation de ces communes.

Les minorations sont les suivantes :

- Clayes-sous-Bois (Les) : -124 623 €
- Coignieres : -66 834 €
- Maurepas : -130 429 €
- Plaisir : -183 021 €
- Villepreux : -91 321 €

Article 2 : **ACCEPTE** la conservation et la mise en œuvre, au plus tard à l'échéance du pacte financier suivant, de la hausse des attributions de compensation actée lors du précédent pacte financier (avenant voté le 25 juin 2015 par les 7 communes membres de la CASQY) selon les montants suivants : .

- ELANCOURT 402 510 €
- MAGNY LES HAMEAUX 139 110 €
- MONTIGNY LE BRETONNEUX 512 025 €
- VOISINS LE BRETONNEUX 179 760 €

Article 3 : **PREND ACTE** afin de préserver les attributions de Compensation contre toute baisse importante des ressources, des engagements de SQY

- De viser prioritairement la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement
- De mettre en place une politique de développement économique tournée vers la croissance du produit intérieur brut du territoire et l'emploi
- D'adapter sa politique de désendettement sur la durée du mandat et en cohérence avec la déclinaison du Projet de Territoire

Article 4 : **PREND ACTE** de l'ensemble des autres éléments qui constitue le présent Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Interventions :

N. Boher « Je suppose que cette délibération a été voté à Saint-Quentin-en-Yvelines. Est-ce que le vote était à l'unanimité ou pas ? »

G. Favier « Toutes les communes ont voté en faveur de ce dispositif. »

M. Besseau « L'unanimité ne veut pas dire l'unanimité sur la politique conduite par la majorité de l'Agglomération. Mais c'est l'unanimité sur le fait que l'ensemble des Maires et des membres de l'Agglomération soient d'accord sur la façon dont est géré le fonds de concours des affectations pour les différentes communes. Il n'y a pas de divergence de vue sur ce sujet là. Il y a la volonté de faire que l'Agglomération concourt à l'investissement quelque soit la commune. »

Finances

7 - 20160078

Affectation de fonds de concours de 2016, deuxième demande pour 34 000 €

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DEMANDE** l'affectation de 34 000 € (trente quatre mille euros) de fonds de concours de 2016 pour les travaux d'éclairage de la grande salle du Palais des Sports d'un montant total de 88 248.36 € (quatre vingt huit mille deux cent quarante huit euros et trente six centimes) TTC.

Article 2 : **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 88 248.36 € TTC
- Montant prévisionnel total des travaux : 73 540.30 € HT
- Fonds de concours sollicité : 34 000.00 €
- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la commune : 39 540.30 € HT (53.77%)

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Finances

8 - 20160079

Levée de prescription quadriennale

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** de lever la prescription quadriennale applicable à la facture n°14112 du 15 mai 2009 d'un montant de 956.44€ (neuf cent cinquante six euros et quarante quatre centimes) de l'entreprise ELESKO, dont le siège est situé 2, rue Madiraa à

Courbevoie (92400), au titre d'une prestation de câblages électriques dans la salle informatique de l'école du berceau lors de l'exécution du lot n°5 du marché « Réaménagement du Groupe scolaire du Berceau », notifié en 2008.

Article 2 : **DECIDE** par conséquent de procéder au versement de la somme de 956.44 € (neuf cent cinquante six euros et quarante quatre centimes) à l'entreprise ELESCO et **PRECISE** que ledit versement éteindra définitivement la créance de l'entreprise au titre de la prestation considérée.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune

Interventions :

M. Besseau « Pourquoi voulez vous lever la prescription quadriennale ? Ils ont oublié de réclamer, tant pis pour eux. »

T. Michel « Cette situation est basée sur des problèmes administratifs, nous considérons qu'il y a lieu de payer les travaux qui ont été réalisés. »

Personnel

9 - 20160080

Ratio promu/promouvable pour les avancements de grade

Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** que le ratio « promu/promouvable » pour l'avancement au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe est ainsi déterminé :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio (%) Taux en vigueur	Ratio Promu /Promouvable
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	Professeur d'Enseignement Artistique Hors Cl.		100

Personnel

10 - 20160081

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** la création de l'emploi à temps complet suivant :

- FILIERE CULTURELLE
- 1 Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

11 - 20160082

Journée de sensibilisation à la Prévention de la Sécurité Routière

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention entre la Mairie d'Elancourt et la Direction Départementale des Territoires dont le texte est annexé à la présente délibération et autorise le Maire à procéder à sa signature.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recette au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

M. Bolzinger « Nous l'avions abordé à la Commission Municipale de mai et il aurait été préférable de présenter cette délibération au Conseil Municipal de juin. Cela est un peu désagréable de demander notre avis après que l'évènement se soit déroulé. Nous avons évoqué à la Commission qu'il serait mieux, dans la mesure du possible, de faire ce genre d'action, extrêmement utile, avant les grandes vacances. C'est surtout pendant l'été que l'on assiste à des problèmes de circulation de 2 roues dans certains quartiers d'Elancourt. »

A. Capioux « Vu le nombre de partenaires, il est toujours difficile de trouver une date qui convienne à tout le monde. C'est aussi efficace de l'organiser début septembre, dans la mesure où de jeunes collégiens prennent leur vélo, pour la 1^{ère} fois, pour aller au collège. »

N. Boher « J'avais proposé durant la Commission Municipale en mai de faire venir la chaîne TV Fil 78 pour filmer cet événement. »

A. Capioux « Vous avez raison, un reportage a été fait. Nous avons aussi relayé l'information dans le bulletin municipal. »

Jeunesse/Politique de la Ville

12 - 20160083

Renouvellement de convention pour la labellisation du Bureau Information Jeunesse

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article unique : **APPROUVE** les termes de la convention portant labellisation du « Bureau Information Jeunesse » entre la Mairie d'Elancourt et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, dont le texte est annexé à la présente délibération et autorise le Maire à procéder à sa signature.

Culture/Sports

13 - 20160084

Mise à disposition du gymnase Chastanier à l'ACEL Sainte-Thérèse

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du gymnase Chastanier avec l'ACEL Sainte-Thérèse pour la période scolaire 2016-2017, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Affaires Economiques

14 - 20160085

Service Commun des Taxis de Saint-Quentin-en-Yvelines - Projet d'avenant à la convention de juillet 2011

Rapporteur : Monsieur Alain LAPORTE Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place et à la gestion du service commun des taxis de Saint-Quentin dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **APPROUVE** la création d'une nouvelle autorisation de stationnement (ADS) sur la Commune de la Verrière.

Interventions :

N. Boher « Je suis un peu étonné de voter pour une autorisation de stationnement sur la commune de La Verrière. »

A Laporte « Nous votons pour l'ensemble des taxis des 12 communes que compte maintenant la communauté de SQY. »

N. Boher « La Verrière va-t-elle voter sur le même texte ? »

A Laporte « Je suppose. »

G. Favier « Cela a été voté à SQY lors du dernier Conseil Communautaire. »

JM Fourgous « C'est pour maintenir un service commun cohérent à l'échelle du territoire. »

Informatique

15 - 20160086

Autorisation d'occupation du domaine public communal au profit du Département pour l'utilisation de fourreaux

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** de mettre à la disposition du Conseil départemental des Yvelines les installations communales comprenant des fourreaux, des chambres de tirage et de raccordement, ainsi que des infrastructures incluant des éléments passifs de communications électroniques et des fibres optiques et permettant de répondre au plan départemental de déploiement de la fibre au profit des collèges et des lycées, selon le tarif suivant :

- 87 (quatre vingt sept) centimes d'euros par mètres linéaires occupés et par an.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer toute convention à intervenir à cet effet avec le Conseil départemental des Yvelines.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

M. Besseau « Combien de mètres vont-ils être loués ? Quel est le prix moyen du prestataire ? »

T. Michel « Je note votre demande et vous apporterai les éléments par la suite. »

Achats

16 - 20160087

Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'achat de matériels informatiques et prestations associées

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes dont le texte est annexé à la présente délibération pour la passation d'un marché public d'achat de matériels informatiques et prestations associées et **AUTORISE** le Maire à procéder à sa signature.

Article 2 : **DESIGNE** Saint-Quentin-en-Yvelines comme coordonnateur.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

M. Bolzinger « Il est louable d'avoir ce souci de mutualiser à travers des groupements d'achats. Mais cela va poser problème aux petits prestataires qui auront beaucoup de difficultés pour répondre à ces appels d'offre. Ceci ne va-t-il pas entraîner un impact en matière d'emploi sur les petites entreprises qui aujourd'hui fournissent ces matériels ? »

M. Besseau « J'avais fait une proposition lors d'un Conseil Municipal l'an passé pour qu'il y ait possibilité d'une gestion à l'échelle de l'Agglomération de tout le matériel informatique. Ceci est une partie de la réponse. »

Pour répondre à Maria Bolzinger : « Pour le voir dans une autre administration, il y a des petites entreprises qui font de l'import/export de matériels qui peuvent répondre parfaitement à la commande souhaitée si on fait des marchés par lot. Tout dépend de la façon dont on construit le marché. »

T. Michel « Il y a de grosses entreprises qui passent par des revendeurs, qui sont, en général, de petites entreprises. Ceci a été le cas notamment pour la commune d'Elancourt pour du matériel informatique et des tablettes. »

A Capiaux « Effectivement, les constructeurs ne vendent jamais directement, ils passent toujours par des revendeurs qui sont souvent des PME/PMI avec maximum 10 employés. Nous avons déjà passé des marchés qui ont été attribués à des petites entreprises du territoire.»

Urbanisme

17 - 20160088

Vente de la maison sise 67 rue Marie Curie - Quartier des Réaux

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (M. BOLZINGER)

Article 1 : DECIDE de céder à M. et Mme CHEBLAL la maison située au 67 rue Marie CURIE – Quartier des Réaux - à ELANCOURT au prix de 365 000 € (TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS) hors frais liés à l'acte notarié.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Urbanisme

18 - 20160089

Candidature de la Commune d'Elancourt au projet régional des 100 quartiers innovants et écologiques

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article Unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à présenter la candidature de la Ville d'ELANCOURT pour le projet de restructuration du secteur des 4 arbres/ Centre-Ville élargi au dispositif de 100 quartiers innovants et écologiques.

Interventions :

M. Bolzinger « Je m'interroge sur le calendrier de cette demande de subvention. Quand vous nous avez présenté le projet, vous nous aviez informés qu'il serait réalisé dans une décennie. Sur le site de la Région, il déclare que les 100 projets seront prioritairement des projets avancés avec, en particulier, dans le dossier de candidature une présentation détaillée, un plan de financement, un échéancier, etc... A quelle échéance pensez-vous déposer ce dossier ? N'est-ce pas prématuré de voter cette délibération ? »

B. Desbans « Ce n'est pas prématuré de présenter ce dossier et j'espère sincèrement que l'on sera retenu. Je rappelle que les études pour l'enfouissement des lignes à haute tension, qui est un préalable à la réalisation du quartier des IV arbres, ont été réalisées et nous en connaissons le cheminement et le coût. A l'heure actuelle, il y a une grosse partie de la ZAC qui est vide ou avec des baux précaires. Les bâtiments se détériorent de plus en plus. Nous avons demandé à SQY de détruire les bâtiments qui sont totalement vides de façon à avoir des terrains vierges. Nous avons à l'étude des transferts d'équipements comme les jardins familiaux ou les tennis. Aujourd'hui, nous avons les informations nécessaires pour demander de l'aide financière à la Région. Par contre, il est vrai que nous ne sommes pas encore dans le détail du projet, nous avons juste des orientations qui ont été présentées dans le PLUI. »

G. Favier « Nous avons élaboré ce projet de manière très avancée en ce qui concerne le commissariat d'agglomération, qui est un élément extrêmement conséquent. Nous sommes, pour l'instant, en attente du retour des études qui ont été financées par le Ministère de l'Intérieur. Pour candidater, il nous a fallu avancer rapidement sur le projet. Mais nous aurons ultérieurement tout le temps de le regarder dans le détail et de l'amender selon vos observations et vos pertinences. »

M. Besseau « Je souhaite donner une explication de vote suite au débat qui vient d'avoir lieu. Nous ne rentrons pas dans le détail pour le moment par rapport au quartier. Nous vous avons

indiqué que nous sommes pour la restructuration de ce secteur et nous vous avons fait déjà des observations sur une partie de cette restructuration. Nous sommes d'accord pour la demande de subvention donc nous votons « Pour », cela ne veut pas dire que nous serions d'accord sur l'emplacement de tel ou tel équipement. »

B. Desbans « Je tiens à préciser qu'il n'y a aucune obligation de voter une délibération en Conseil Municipal pour candidater auprès de la Région. Nous avons souhaité le faire de façon à ce que vous soyez totalement informés puisque nous faisons une demande de subvention de 4 millions d'Euros. »

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.



[Signature]
Alizée JORE
Secrétaire de séance



[Signature]
Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt